

VALBIOTIS

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 721.650 euros
Siège social : ZI des Quatre Chevaliers -12F rue Paul Vatine – 17180 Périgny
800 297 194 RCS La Rochelle
(la "Société")

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2020 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale en application des statuts et de l'article L.225-100 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Conseil de Surveillance a l'honneur de vous présenter son rapport sur le gouvernement d'entreprise élaboré en vertu des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code du Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, du fonctionnement et de la rémunération du Conseil de Surveillance de la Société, des conventions avec les sociétés contrôlées, des délégations financières en cours de validité ainsi que de ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice clos.

1. Convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant de plus de 10% du capital et une société contrôlée

Nous vous indiquons que notre Société ne détenant pas de société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, aucune convention intervenue directement ou par personne interposée entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la Société n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

2. Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 1° sur renvoi de L. 225-68 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

| Personne concernée | Société | Fonctions |
|--------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Sébastien PELTIER | VALBIOTIS | Membre du Directoire et Président du Directoire |
| | DJANKA INVESTISSEMENT | Gérant |
| Pascal SIRVENT | VALBIOTIS | Membre du Directoire |
| Jocelyn PINEAU | VALBIOTIS | Membre du Directoire |
| | FINANCIERE ELOUJON | Gérant |
| Laurent LEVY | VALBIOTIS | Membre du Conseil de Surveillance et Président du Conseil de Surveillance |
| | NANOBIOTIX | Membre du Directoire et Président du Directoire |
| | CURADIGM | Représentant de la société NANOBIOTIX |
| Sébastien BESSY | VALBIOTIS | Membre du Conseil de Surveillance |
| Jean ZETLAOUI | VALBIOTIS | Membre du Conseil de Surveillance |
| Agnès TIXIER* | VALBIOTIS | Membre du Conseil de Surveillance |
| | ARMAFINA ** | Représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR |
| | MDA Company ** | Représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR |

*Madame Agnès TIXIER est membre du Conseil de Surveillance de VALBIOTIS à titre personnel.

**Madame Agnès TIXIER est représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR.

3. Rémunération et avantages en nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux

Les rémunérations versées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019 aux mandataires sociaux ont été les suivantes :

| Mandataires | Rémunération brute totale | Partie fixe | Partie Variable | Avantages en nature | Intéressement | Somme allouée aux membres du CS |
|----------------------------|---------------------------|-------------|-----------------|---------------------|---------------|---------------------------------|
| Monsieur Sébastien PELTIER | 218.100 € | 150.000€ | 45.000€ | 23.100 € | 10.251 € | 0 € |
| Monsieur Jocelyn PINEAU | 181.521 € | 125.000 € | 37.500 € | 19.021 € | 10.251 € | 0 € |
| Monsieur Pascal SIRVENT | 115.688 € | 109.999 € | 0 € | 5.688 € | 10.251 € | 0 € |

| | | | | | | |
|----------------------------|-----------|-----------|-----|---------|---------|-----|
| Madame Murielle CA-ZAUBIEL | 190.571 € | 186.984 € | 0 € | 3.587 € | 3.171 € | 0 € |
| Monsieur Laurent LEVY | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Monsieur Sébastien BESSY | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Monsieur Jean ZETLAOUI | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Madame Agnès TIXIER | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |

4. Observations sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes annuels

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue notamment de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître les principaux postes suivants :

| Comptes Sociaux de la Société | Exercice clos le 31 décembre 2019 | Exercice clos le 31 décembre 2018 |
|-------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| COMPTE DE RESULTAT | | |
| Produits d'exploitation | 787.964 € | 317.539 € |
| Charges d'exploitation | 6.949.581 € | 6.123.338 € |
| Résultat d'exploitation | -6.161.617 € | -5.805.800 € |
| Résultat financier | -187.942 € | -47.372 € |
| Résultat exceptionnel | -32.749 € | -137.273 € |
| Impôts sur les bénéfices et participation | -1.219.468 € | -1.182.746 € |
| Résultat net | -5.162.839 € | -4.807.698 € |
| BILAN | | |
| Actif immobilisé | 1.716.132 € | 1.692.093 € |
| Actif circulant | 10.754.340 € | 9.241.555 € |
| Dont trésorerie | 6.209.421 € | 1.310.570 € |
| Dont valeurs mobilières de placement | 1.823.637 € | 6.108.878 € |
| Total de l'actif | 12.470.472 € | 10.933.649 € |
| Capitaux propres | 8.410.883 € | 7.469.151 € |
| Provisions pour risques et charges | 41.973 € | 55.152 € |
| Total des dettes | 3.125.514 € | 2.892.471 € |
| Total du passif | 12.470.472 € | 10.933.649 € |

Au cours de cet exercice, l'activité sociale a été marquée par :

- **Subventions d'exploitation**

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE, la Société a bénéficié en novembre 2019 d'une aide d'un montant de 142.092 euros relative aux dépenses de l'exercice 2018.

En février 2019, la société a obtenu un accord de financement de la part de BPI France et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sous la forme d'une subvention d'un montant de 350.000 € pour le programme intitulé « Développement de deux produits pour la prise en charge du prédiabète et du surpoids/obésité : travaux de recherche préclinique préalable au dépôt du dossier d'allégation ». Un premier versement de 175.000 € a eu lieu en mars 2019. Le solde de la subvention sera versé courant du premier semestre 2020.

Une subvention de 536.866 € a été accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine en avril 2019. Elle porte spécifiquement sur les activités de Marketing et Business Development, en forte croissance sur l'année 2019, dans l'objectif de signer un accord de licence pour VALEDIA® avec un acteur majeur de la santé. La somme de 214.746 € a été versée par la Région en mai 2019, soit 40% de la subvention obtenue.

La société a bénéficié de la subvention PULPE pour 10.000 € par la CDA de La Rochelle suite à l'emploi d'une stagiaire dans ces équipes.

➤ **Les avances remboursables**

Les avances remboursables sont destinées à accompagner la Société dans l'aboutissement de son projet de développement et dans le renforcement de son organisation, elles ne sont pas soumises à intérêts.

Les avances remboursables représentent, au 31 décembre 2019, un montant total de 892.102 euros et sont décrites comme suit :

- Une avance remboursable, d'un montant de 205.000 euros, a été accordée à la Société par BPIFrance Financement dans le cadre du programme de développement du VAL63 sous condition suspensive de la réalisation d'une augmentation de capital de 700.000 euros avant le 31 décembre 2016. Un premier versement de 165.000 € avait été perçu avant retraitement des frais d'instruction de 6.150 €. Le solde de 41.000 € a été versé fin novembre 2018. Le 1^{er} remboursement de 10.250 € était prévu le 31/12/2018. Suite à un décalage de BPI, ce montant a été prélevé le 03/01/2019. Les remboursements sur l'exercice 2019 se sont élevés à 51.250 €.
- Une avance remboursable, d'un montant total de 219.000 euros, a été accordée à la Société par BPIFrance Financement dans le cadre du programme VAL-63000. Le 1^{er} versement a été reçu pour 175.000 € avant retraitement des frais d'instruction de 6.570 €. La date de fin du programme initialement fixée à septembre 2019 a été reportée en septembre 2020. Le solde de 43 800 € a été reçu en mars 2019, suite à l'achèvement des travaux financés. Les remboursements s'élèveront à 13.687 € par trimestre (soit 54.750 € / an) et débiteront le 31/03/2020 pour finir le 31/12/2023.
- Une avance remboursable FMR63, d'un montant de 100.000 euros versé en 2017, a été accordée à la Société par la caisse des dépôts et consignations, pour la création d'activité et le développement d'emplois. Concernant le calendrier de remboursement, le premier remboursement a été effectué le 5 janvier 2018 et se prolongera jusqu'au 5 décembre 2020, pour un montant de 2.777 € mensuels, soit 33 324 € par an.

- Une avance remboursable de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a été octroyée pour 70.000 euros, pour l'aide au versement des loyers. Le 1^{er} remboursement prévu est le 30 octobre 2020 pour 14.000 euros, et sera complété de 4 autres versements annuels pour finir en octobre 2024.
- Une avance remboursable d'un montant total de 520.000 € a été accordée en décembre 2019 par BPIFrance pour les programmes sur l'hypertension artérielle et la stéatose hépatique. La somme de 416.000 € diminuée du montant des frais d'instruction s'élevant à 15.600 € a été versée en décembre 2019 et le solde sera versé à l'achèvement des travaux. Le premier remboursement d'un montant de 26.000 € aura lieu en décembre 2022 et sera suivi de 19 échéances de 26.000 € (soit 104.000 € / an) jusqu'en septembre 2027.

➤ **Prêts**

- Le prêt amorçage octroyé par BPIFrance en 2014 de 350.000 euros pour 8 ans a été remboursé à hauteur de 70.000 euros en 2019. Les remboursements trimestriels de 17.500 € prendront fin le 31/12/2022.
- Le prêt amorçage octroyé par BPIFrance en 2017 de 150.000 euros pour 3 ans. La première échéance a été versée en décembre 2019 et les remboursements trimestriels de 7.500 euros prendront fin le 30/09/2024.
- Le prêt bancaire souscrit auprès de la Société Générale pour 85.828 euros a été intégralement remboursé en 2019 suite au versement des 2 dernières mensualités début 2019 pour un montant total de 4.829 €.
- Le prêt amorçage FEI obtenu en 2017 auprès de BPIFrance pour 350.000 euros sur 8 ans commencera à être remboursé le 31/03/2021. Les remboursements trimestriels de 17.500 euros prendront fin le 31/12/2025.
- Le prêt à taux zéro BPIFrance concernant l'étude clinique REVERSE-IT de 350.000 euros commencera à être remboursé le 31/03/2020. Les remboursements trimestriels de 12.500 euros prendront fin le 31/12/2024.
- Un prêt innovation a été accordé par BPI France en décembre 2019 pour un montant de 110.000 € pour les programmes sur l'hypertension artérielle et la stéatose hépatique. Conformément au contrat, après un différé d'amortissement jusqu'au 30/09/2022, la société devra rembourser à BPIFrance la somme de 5.500 € au plus tard le dernier jour de chaque trimestre civil (soit 22.000 €/an) et le dernier remboursement aura lieu au plus tard le 30/06/2027.

➤ **Attribution de BSPCE₂₀₁₇**

Par décisions du Directoire en date du 19 avril 2019, il a été procédé à l'attribution de vingt-trois mille quatre cent trente-huit (23.438) BSPCE₂₀₁₇, dans les propositions et au profit des bénéficiaires suivants, à savoir :

- 11.719 BSPCE₂₀₁₇ Ordinaires : l'intégralité des BSPCE₂₀₁₇ Ordinaire ont été attribués aux membres du Directoire.

A la date du présent rapport, la totalité des BSPCE₂₀₁₇ Ordinaire ont été attribués.

- 11.719 BSPCE₂₀₁₇ Performance : l'intégralité des BSPCE₂₀₁₇ Performance ont été attribués aux membres du Directoire.

A la date du présent rapport, la totalité des BSPCE₂₀₁₇ Performance ont été attribués.

➤ **Emission et attribution de BSPCE₂₀₁₈**

Par décisions du Directoire en date du 19 avril 2019, il a été procédé à l'émission de cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt (124 580) et à l'attribution de quatre vingt dix neuf mille quatre cent trente quatre (99 434) BSPCE₂₀₁₈, dans les propositions et au profit des bénéficiaires suivants, à savoir :

- Soixante-quatorze mille sept cent quarante-huit (74 748) BSPCE₂₀₁₈ attribués aux membres du Directoire, sous réserve que leur mandat soit effectif au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE₂₀₁₈.
- Sept mille quatre cent soixante-quatorze (7 474) BSPCE₂₀₁₈ attribués aux Directeurs de département, sous réserve qu'ils exercent, de façon continue, leurs fonctions au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE₂₀₁₈.
- Dix-sept mille deux cent douze (17 212) BSPCE₂₀₁₈ attribués aux salariés, sous réserve qu'ils exercent, de façon continue, leurs fonctions depuis au moins un an au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE₂₀₁₈.

A la date du présent rapport, la totalité des BSPCE a été attribuée.

➤ **Emission et attribution de BSA₂₀₁₈**

Suite à la 12^{ième} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 Mai 2018, le Directoire a décidé le 19 Avril 2019 de faire usage de sa délégation et a émis 83 054 BSA₂₀₁₈ répartis en 3 tranches distinctes (BSA₂₀₁₈₋₁, BSA₂₀₁₈₋₂ et BSA₂₀₁₈₋₃).

La totalité de 83 054 BSA₂₀₁₈ ont été attribués aux membres du Conseil de Surveillance.

➤ **Augmentation du capital social avec maintien du DPS**

En octobre 2019, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires. Elle a annoncé le 31 octobre 2019 le succès de cette augmentation de capital avec un montant correspondant à 100% de l'objectif initial. Ainsi, à l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 28 octobre 2019, le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 7 199 981,70 euros et se traduit par l'émission de 3 063 822 Actions Nouvelles à un prix de souscription unitaire de 2,35 euros

Le 6 novembre 2019, le capital social est ainsi passé de 415.268 € à 721.650 € représenté par 7.216.500 actions d'une valeur nominale de 0,10 centime.

Les frais d'émission ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 1.136.937 €.

➤ **Evolution du Conseil de Surveillance de la Société**

Madame Agnès TIXIER a été nommée au Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire en date du 18 mars 2019.

➤ **Evolution du Directoire de la Société**

En février 2019, VALBIOTIS a annoncé l'évolution de la composition de son Directoire avec la nomination de Madame Murielle CAZUBIEL, Directrice du Développement et des Affaires Médicales.

5. Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° sur renvoi de l'article L. 225-68 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire au Directoire de la Société dans le domaine des augmentations de capital.

| Délégations et Autorisations | Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions | Durée / Date AGE | Utilisation faite des délégations au cours de l'exercice |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'offre au public et sans droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (offre au public) | Montant nominal maximal des augmentations du capital social 800.000 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital : 8.000.000 €. | 26 mois à compter du 21 mai 2019 | |
| Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes | Montant nominal maximal des augmentations du capital social 800.000 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des titres de créances donnant accès au capital : 8.000.000 € | 26 mois à compter du 21 mai 2019 | PV Directoire du 06 novembre 2019 (émission de 3.063.822 actions nouvelles) |
| Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires dans le cadre d'une offre visée au II de l'article II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier | Montant nominal maximal des augmentations du capital social limité à (i) 20% du capital par an et (ii) un montant maximum de 400.000 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des titres de créances donnant accès au capital : 8.000.000 € | 26 mois à compter du 18 mars 2019 | |
| Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (investisseurs et sociétés membres d'un groupe industriel intervenant dans les domaines de la prévention et de la lutte contre les maladies métaboliques) | Montant nominal maximal des augmentations du capital social limité à un montant maximum de 200.000 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des titres de créances donnant accès au capital : 8.000.000 € | 18 mois à compter du 18 mars 2019 | |
| Autorisation au Directoire à l'effet d'augmenter le montant des émissions qui serait décidée en vertu des délégations de compétence | Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15% de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale | 26 mois à compter du 21 mai 2019 | |
| Autorisation à conférer au Directoire en vue de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation des actions auto-détenues en suite de la mise en oeuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions | Annulation des actions acquises par la Société au titre de la mise en oeuvre d'un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social | 18 mois à compter du 21 mai 2019 | |
| Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions ("BSA2019") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (membres du Conseil de Surveillance) | 2% du capital social de la Société maximum | 26 mois à compter du 18 mars 2019 | |
| Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions ("BSA2018") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (membres du Conseil de Surveillance) | 2% du capital social de la Société maximum | 26 mois à compter du 15 mai 2018 | PV Directoire du 19 avril 2019 (attribution de 83.054 BSA2018) |
| Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux Emission | 5% du capital de la Société maximum | 38 mois à compter du 7 mai 2017 | |
| Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux | 5% du capital de la Société maximum | 38 mois à compter du 7 mai 2017 | |
| Autorisation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'émission de bons de parts de créateurs d'entreprise dans les conditions prévues à l'article 163 bis G du Code général des Impôts ("BSPCE2019") | 5% du capital de la Société maximum | 26 mois à compter du 18 mars 2019 | PV Directoire du 19 mars 2020 (attribution de 360.825 BSPCE2019) |
| Autorisation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'émission de bons de parts de créateurs d'entreprise dans les conditions prévues à l'article 163 bis G du Code général des Impôts Emission de bons de parts de créateurs d'entreprise ("BSPCE2018") | 5% du capital de la Société maximum | 26 mois à compter du 15 mai 2018 | PV du Directoire du 19 avril 2019 (attribution de 99.434 BSPCE2018) |
| Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce | 5% du capital le montant nominal maximal de l'augmentation de capital | 18 mois à compter du 18 mars 2019 | |

Des projets de résolution, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés (notamment le rapport de gestion du Directoire), ni sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2019. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Nous vous remercions de votre attention et vous invitons à poursuivre l'ordre du jour.

A Paris, le 16 avril 2020

Le Président du Conseil de Surveillance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a long horizontal stroke extending to the right.